PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

MINISTERE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE, CHARGE
DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DU 9 DECEMBRE 1977

D E C R E T N° 77/666 /MDCP/CNSEE-DA
portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1977, de Monsieur BITA François Ingénieur Statisticien Economiste de 6è échelon

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

DGT

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977

VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires

VU l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ,

VU le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

DF

VU le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hierarchi des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

VU le décret 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la Statistique ;

VU le décret 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires,

CF

VU le décret n°65-470 du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionn

VU l'acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ,

VU le décret n°77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,

VU le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire d'avancement du 10 Septembre 1977.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BITA François, Ingénieur Statisticien Economiste de 6è échelon des cadres de la catégorie A, hierarchie 1 des services techniques (Statistique) en service au Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 au grade d'Ingénieur en chef de la Statistique pour le 1er échelon à 2 ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Brazzaville, le [illegible]

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du Plan,

F. B I T A.-

P. Le Ministre des Finances en mission
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan

F. B I T A.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail,

A. MOUISSOU POUATI.-

AMPLIATIONS.-

JORPC 1
DF 2
CF 2
MINI PLAN 2
CNSEE 2
DOSSIER DGT 2
DOSSIER CNSEE 1
INTERESSE 1
SGCM/BC 1/14